

DAMES - MESSIEURS - MIXTE

CHAMPIONNAT INTERCLUBS PADEL 2020 DES P.O.



Les Règles Générales	1
Le Championnat	2
Points pour le Classement Padel	3
Rattachement à un club	4
Engagement des Équipes	5
Elaboration des listes-type des joueurs/es	6
Les Rencontres	7
Calendrier des Rencontres	8
Les Devoirs et Obligations	9
Le Déroulement du Championnat	10
Décompte des points	11
Les Rôles et Prérogatives de la Commission Sportive Padel	12
Calendriers Interclubs 2020	13

Sommaire et pagination

Les Règles Générales

Le Championnat Interclubs de Padel organisé par le Comité Départemental de Tennis des Pyrénées-Orientales est ouvert à tous les clubs des P.O, régulièrement affiliés à la F.F.T, à jour de leur cotisation statutaire, et qui peuvent mettre au moins un court de padel à disposition de leurs membres.

Ce championnat est soumis :

- aux **règlements sportifs fédéraux** qui régissent l'ensemble des compétitions par équipes.
- à des **règlements et dispositions spécifiques qui lui sont propres** et qui peuvent compléter les règlements fédéraux ou même s'y substituer.

Considéré comme un championnat « Séniors », il est **ouvert à tous les joueurs âgés de 11 ans et plus, titulaires d'une licence FFT 2020 avec la mention « compétition autorisée ».**

Le championnat

Les Interclubs des P.O comprennent pour la saison sportive 2020 :

- 3 divisions masculines (D3-P100, D2-P250, D1-P500)

- 1 division féminine (D1-P100)

- 1 division mixte (D1-P100)

Les Interclubs sont entièrement gérés par la Commission Sportive Padel du Comité des P.O.

La détermination du nombre de divisions, du nombre de poules par division, du nombre d'équipes par poule, les règles de montées et de descentes inter-divisions, l'élaboration des phases de poules, des phases finales sont proposées par la Commission Sportive Padel et arrêtées par le Comité de Direction du Comité Départemental.

Points pour le Classement Padel

Points attribués à chaque joueur de l'équipe :

A l'issue de la compétition un classement des équipes sera établi pour chaque division.

Ce classement permettra d'attribuer aux joueurs de l'équipe un nombre de points correspondant au rang d'un tournoi équivalent : à savoir

- D3 = Points par rang d'un tournoi P100
- D2 = Points par rang d'un tournoi P250
- D1 = Points par rang d'un tournoi P500

Rattachement à un club

Chaque joueur/ joueuse désirant participer aux Interclubs doit être rattaché à un club de padel qui inscrit une ou des équipes dans le championnat.

Trois cas de rattachement sont possibles pour 2020:

Le joueur possède une licence 2020 dans le club de padel.

Le joueur est licencié dans un autre club mais ce club ne dispose pas de terrain de padel.

Le joueur est licencié dans un club disposant de terrains de padel mais ce club n'inscrit pas d'équipes au Championnat Interclubs.

Au cours d'une même saison sportive un joueur ne pourra représenter qu'un seul et unique club.

La participation aux Interclubs de Padel pour un club donné n'aura pas d'incidence sur le statut sportif du joueur pour les championnats par équipes tennis. En conséquence un joueur du département peut représenter un club « A » pour les compétitions padel et un club « B » pour les compétitions tennis.

Classement pris en compte

La totalité des Interclubs se déroule en prenant en compte le classement des compétiteurs **au moment de l'inscription des équipes**. Les classements mensuels ne sont donc pas à prendre en compte durant le déroulement de la compétition.

Engagement des Equipes

Le droit d'engagement, de 25€ par équipe, doit être adressé par le club au Comité Départemental.

Le club dépose, lors des inscriptions, une liste-type de joueurs par équipe engagée.

En D3-P100 et D2-P250 Messieurs :

-Le club peut engager une ou plusieurs équipes en tenant compte de ses possibilités d'accueil

- La liste-type comprendra 4 joueurs mini et 8 joueurs max par équipe, avec un nombre pair de joueurs

En D1-P500 Messieurs :

- 2 équipes maximum engagées par club

- La liste-type comprendra 4 joueurs par équipe

D1-P100 Dames :

-Le club peut engager une ou plusieurs équipes en tenant compte de ses possibilités d'accueil

- La liste-type comprendra 4 joueuses mini et 8 joueuses max par équipe, avec un nombre pair de joueuses

D1-P100 Mixte:

-Le club peut engager une ou plusieurs équipes en tenant compte de ses possibilités d'accueil

- liste-type : min. 2 et max. 4 joueurs (nombre pair de joueurs)
et min. 2 et max. 4 joueuses (nombre pair de joueuses)
- le nombre de joueurs et de joueuses doit être égal

En cours de compétition, un joueur licencié pourra intégrer la liste-type d'une équipe qui n'est pas complète, à condition qu'il soit moins bien classé , au moment de la demande, que le deuxième meilleur classé de la liste-type de l'équipe.

Elaboration de la liste-type des joueurs/es

Le poids d'une équipe est déterminé par le classement cumulé des 4 meilleurs joueurs qui la composent.

Les différentes équipes engagées par chaque club en championnat départemental sont numérotées de 1 à n en commençant par l'équipe évoluant dans la division la plus haute.

D3-P100 Messieurs: ouvert à tous les joueurs, hormis ceux classés dans les 200 premiers français.

D2-P250 Messieurs : ouvert à tous les joueurs, hormis ceux classés dans les 100 premiers français.

D1-P500 Messieurs : ouvert à tous les joueurs, sans limitation de classement.

D1-P100 Dames : ouvert à toutes les joueuses, sans limitation de classement.

D1-P100 Mixte : ouvert à tous les joueurs, hormis ceux classés dans les 200 premiers français, ouvert à toutes les joueuses, sans limitation de classement.

Chez les Messieurs, un même club pourra inscrire une ou plusieurs équipes en D3-P100, et une ou plusieurs équipes en D2-P250, à la condition que le poids de sa meilleure équipe inscrite en D3-P100 soit moins élevé que celui de la moins forte inscrite en D2-P250.

En fonction du nombre d'équipes inscrites et des listes-types, la Commission Sportive Padel du Comité Départemental de Tennis des Pyrénées-Orientales pourra décider de l'affectation d'une équipe dans telle ou telle Division.

Les Rencontres

En D3-P100 et D2-P250 Messieurs, D1-P100 Dames et D1-P100 Mixte :

- Format des matchs : 3 sets à 6 jeux
- Chaque rencontre comprend 2 doubles (Les capitaines d'équipes sont libres de la composition des doubles, mais le poids du double 1 devra être supérieur à celui du double 2)

En cas d'égalité : à l'issue des 2 premiers matchs, un double sera disputé sous la forme d'un super tie-break en 10 points, pour déterminer le vainqueur de la rencontre. Ce super tie-break pourra être disputé avec n'importe quel joueur ou joueuse de la liste-type.

Chaque rencontre pourra donc concerner un maximum de 6 joueurs par équipe.

En D1-P500 Messieurs :

- Format des matchs : 3 sets à 6 jeux.
- Les équipes seront réparties de façon équitable et homogène sur un tableau en ligne, ou dans une première phase de poules.
- Indépendamment des points remportés individuellement par les joueurs, le résultat cumulé des 2 équipes de chaque club permettra de définir le club qui remporte la D1-P500 Messieurs.
- Sur un ou deux week-ends, et sur un même site, le Comité Départemental de Tennis des Pyrénées-Orientales organisera une épreuve interclubs homologuée P500 dans lequel chaque club pourra inscrire au maximum 2 équipes de 2 paires (soit 4 joueurs).

Calendrier des rencontres

- Dans toutes les Divisions et catégories (Hormis la D1-P500), une phase de poules avec des rencontres aller-retour permettra de qualifier les meilleures équipes pour une phase finale.
- Le calendrier déterminera des dates butoirs qui devront être respectées sous peine de disqualification.
- Les deux capitaines se mettront d'accord sur le jour de la rencontre, mais la Commission Sportive Padel est seule compétente pour modifier la date butoir d'une rencontre.
- Le championnat pour la division D 1- P500 sera organisé par le Comité sur 1 ou 2 week-end et dans 1 ou 2 clubs en fonction du nombre d'équipes engagées.
- Avant le début de la rencontre, chaque capitaine d'équipe remet au juge-arbitre la composition des deux doubles. La hiérarchie des poids d'équipes devra être respectée. L'ordre des rencontres est libre.

Les Devoirs et Obligations

...Du club visité

- Obligation de faire diriger chaque rencontre jouée "à domicile" par un J.A.E pouvant justifier de sa qualification par la présentation de sa licence.
- Aucune rencontre ne peut se dérouler sans Juge-Arbitre. Impossibilité pour Le Juge-Arbitre d'une rencontre d'être capitaine de l'une des 2 équipes en présence mais il pourra être joueur.
- Obligation de mettre à la disposition du Juge-Arbitre 6 balles neuves homologuées F.F.T par rencontre.
- Obligation de s'assurer de la communication du résultat de la rencontre.

...Du capitaine d'équipe

Le capitaine d'équipe doit remettre au Juge-Arbitre de la rencontre :

- **la liste-type de son équipe**
- la fiche de composition de son équipe du jour **prenant en compte le classement des joueurs**
- la licence de l'année en cours

...du Juge-Arbitre

- Présence obligatoire durant la totalité de la rencontre
- Garant de la sincérité et de l'exactitude des résultats
- Responsable du déroulement de la rencontre
- Vérification du respect des règlements administratifs, sportifs ainsi qu'au respect des règles du jeu.
- Solutionner les problèmes ou litiges qui surgissent durant la rencontre.
- Réception et transmission des éventuelles réserves et réclamations portées par les 2 capitaines.

- Valider la participation à la rencontre de l'ensemble des joueurs proposés par les 2 capitaines. Pour cela, il doit exiger la présentation de l'ensemble des documents obligatoires pour pouvoir :

- **contrôler et valider les licences** du millésime en cours
- **comparer** : - la liste-type de chaque équipe
- la fiche de composition de chaque équipe

Le déroulement du Championnat (Hors D1 – P500)

Le championnat se compose, dans chaque division:

Une phase de poules

Dans l'éventualité d'une division à poule unique, l'équipe classée 1ère à la fin des rencontres de poule est déclarée vainqueur du championnat (pas de phase finale).

Un classement des équipes est établi dans chaque poule après chaque journée.

A la fin de la phase de poules, ce classement permet de déterminer :

- les équipes qualifiées et celles non-qualifiées pour participer à la phase finale

Et parmi elles, celles qui, la saison sportive suivante :

- évolueront dans la même division (maintien)
- évolueront en division inférieure

Qualifiant plusieurs équipes pour

La phase Finale

La phase finale permet de déterminer :

- l'équipe vainqueur du championnat
- la ou les équipes qui évolueront en division supérieure (ou championnat supérieur) la saison sportive suivante (montée)

Lors de la phase finale, chaque rencontre doit désigner une équipe vainqueur :

- qualifiée pour le tour suivant
- vainqueur du championnat s'il s'agit de la finale

Décompte des points

Points attribués par rencontre :

Equipe Vainqueur	3 points
Equipe Perdante	1 point
Equipe Disqualifiée	0 point
Equipe perdant par forfait	-2 points

Points attribués aux joueurs :

A l'issue de la compétition un classement des équipes sera établi pour chaque division. Ce classement permettra d'attribuer aux joueurs de chaque équipe, ayant disputé au moins un match interclub, un nombre de points correspondant au rang d'un tournoi équivalent.

Exemple pour les messieurs la division 3 sera équivalente à un tournoi P100 en termes d'attribution de points, la division 2 à un P250, la division 1 à un P500.

Les rôles et prérogatives de la Commission Sportive Padel

- La Commission Sportive Padel gère la totalité du championnat et veille à son bon déroulement
- elle établit l'ensemble du calendrier du championnat
- elle procède à la constitution des poules
- elle détermine les dates butoirs et sites des rencontres de poules
- elle établit les tableaux finals du championnat
- elle entérine ou fixe les dates et les sites des rencontres reportées
- elle vérifie la qualification des joueurs ayant pris part aux rencontres
- elle statue en 1er ressort sur les infractions relatives à la qualification de ces joueurs
- elle statue en 1er ressort sur les infractions relatives aux règlements qui régissent le championnat
- elle inflige les sanctions et dresse les amendes prévues par les règlements lors d'infractions relevant de sa compétence
- elle saisit la Commission Régionale des Conflits Sportifs

Calendrier Interclubs 2020

Date limite d'inscription des équipes :

7 septembre 2019

**Date de début du championnat
(toutes divisions) :**

fin septembre 2019

Fin des poules :

12 janvier 2020

Tableau Final :

Du 25 janvier au 15 mars 2020